

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU : 26 mai 2023

Convocation du : 09/05/2023

Le vingt-six mai deux mille vingt-trois à treize heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, L AMAURY, V LAGARDERE, C
EBERHARDT, F ROUCHALEOU, E DUFOURG

SECRETAIRE : Eric DUFOURG

ORDRE DU JOUR :

- Vote taux d'imposition
- Organisation du 14 juillet
- Subvention anciens combattants
- Journal municipal
- Questions diverses

⇒ VOTE TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire explique que suite à la vérification des services de la Sous-Préfecture et à la modification cette année des taux d'imposition, il faut revoter les taux précédemment validés car une erreur de calcul s'est glissée quant aux nouvelles règles de lien entre les taux d'imposition en 2023 :

- Taux votés précédemment : TFB : 30 % - TFNB : 35 % - TH : 5.53%
- Nouveaux taux proposés : TFB : 30% - TFNB : 34.68% - TH : 5.53%

Appelé à délibérer, le conseil municipal, à la majorité des membres présents valide les nouveaux taux 2023 - 8 POUR

⇒ ORGANISATION DU 14 JUILLET :

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire propose que l'organisation du 14 juillet reste inchangée : buffet froid, salade, fromage et dessert.

Le jeudi 13 juillet après-midi : préparation de la salle.

Le vendredi 14 juillet matin : mise en place

Francis ROUCHALEOU et Christian EBERHARDT se chargent des commandes de vins.

Le traiteur reste à revoir suivant devis.

⇒ SUBVENTION ANCIENS COMBATTANTS :

Monsieur le Maire propose qu'une subvention soit versée aux anciens combattants vu leur implication dans la commune.

La somme de 100 euros est proposée pour l'année 2023.

A la majorité des membres présents, le conseil municipal, VALIDE la subvention pour 2023 à l'association des anciens combattants pour un montant de 100 euros. **8 POUR**

⇒ JOURNAL MUNICIPAL :

Eric DUFOURG informe les membres que le journal municipal sera terminé pour le 1er juin.

QUESTIONS DIVERSES

Plaintes voisinage Souis

Deux plaintes ont été déposées en mairie concernant le brûlage de végétations et la rupture d'une canalisation d'eau suite à des travaux à Souis. Ainsi que des constructions non déclarées. Un courrier a été envoyé aux personnes concernées.

Les membres du conseil demandent à ce qu'un point leur soit transmis quant aux permis de construire et déclarations préalables instituées sur la commune pour pouvoir répondre aux citoyens si le cas se présente.

Monsieur le Maire rappelle que chaque élu peut disposer des éléments en venant à la mairie.

Francis ROUCHALEOU rappelle que la couleur de l'eau est encore jaune en ce qui concerne son habitation malgré l'intervention de la SOGEDO.

Exposition Les Landes de Gascogne

Le 6 juin à 18 h à la salle des fêtes de Cazalis aura lieu une exposition proposée par les enfants de l'école de Cazalis avec la présence de Monsieur Lucien ARLAUD, artiste peintre des Landes avec le concours de la Bibliothèque de Cazalis.

Eric DUFOURG informe les membres qu'à la suite de la parution dans le Sabitout d'un article concernant la Popote à Zabou et le comité des fêtes de Cazalis, il a été interpellé par un citoyen quant à la formulation « Le Comité des fêtes sponsorise la Popote à Zabou ».

Il rappelle qu'il est strictement illégal qu'une association sponsorise une identité telle qu'un commerce à but lucratif.

Il demande à ce qu'une réunion soit prévue entre le président du Comité des fêtes et l'équipe municipale pour savoir de quoi il en retourne.

Véronique LAGARDERE souhaite savoir qui a publié l'article sur le Sabitout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 45.